

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 15

**Nachruf:** Nécrologie : le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte [fin]  
**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N<sup>o</sup> 15.

Lausanne, 1<sup>er</sup> Aout 1860.

V<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE.** — Nécrologie (Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte (fin). — Justice militaire. — Ecole centrale. — Nouvelles et Chronique.

## NÉCROLOGIE.

### LE PRINCE JÉRÔME-NAPOLÉON BONAPARTE

Le 23 février 1810, le roi de Westphalie fut informé officiellement par l'Empereur de la signature du contrat de mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et, trois jours après, une nouvelle dépêche l'invitait à se rendre à Paris avec la reine pour assister à cette cérémonie.

Napoléon accueillit son frère et la reine Catherine avec une affection toute paternelle. Il les engagea à l'accompagner ainsi que la nouvelle Impératrice dans leur voyage en Hollande. Ils visitèrent pendant le mois de mai ce pays et la Belgique. Napoléon, qui avait toujours un grand but dans toutes ses actions, chargea son frère de faire une étude sérieuse des fortifications des villes du Nord et le consulta souvent. Ils revinrent ensuite par Boulogne, où il donna à dîner à sa belle-sœur, à Jérôme et aux personnes de sa suite, dans la baraque qu'il avait occupée, en 1804 et en 1805, lors du fameux camp où la grande armée s'était préparée aux victoires d'Austerlitz et d'Iéna.

Le roi et la reine de Westphalie retournèrent dans leurs Etats au commencement de juin, et peu de temps après leur arrivée, ils eurent le chagrin d'apprendre l'abdication du roi Louis. Dans toute cette affaire délicate qui affligeait l'Empereur, Jérôme se conduisit avec beaucoup de sagesse, car Napoléon lui écrivit pour lui en témoigner sa satisfaction.

L'année 1811 se passa, pour le roi Jérôme et pour la reine, assez paisiblement. Tous deux eussent joui d'un bonheur sans mélange si l'état financier du royaume n'eût été un sujet de préoccupations cons-

tantes. Le 24 novembre, un événement d'une certaine gravité vint donner une nouvelle occasion au jeune souverain de prouver son sang-froid et son courage. Le feu prit, pendant la nuit, au château de Cassel. Jérôme, sur le point d'être asphyxié dans son lit, fut miraculeusement sauvé. A peine remis du danger qu'il avait couru, il organisa lui-même les secours et supporta avec stoïcisme la perte que lui fit éprouver ce sinistre, et qui n'était pas sans importance dans la situation où il se trouvait. La ville de Cassel lui offrit 800,000 francs et 400,000 à la reine. Il refusa noblement les 800,000 francs qu'on lui destinait, mais il prescrivit à sa femme d'accepter les 400,000 francs et d'en distribuer une partie aux pauvres de la ville.

Avec l'année 1812 commencèrent les immenses préparatifs de l'Empereur pour porter la guerre en Russie et pour attaquer le colosse du Nord. Jérôme, bien que les finances de la Westphalie fussent toujours dans le plus triste état, dut se préparer à fournir à la grande armée un contingent de 18,000 hommes, contingent considérable pour un pays appauvri par les charges qui pesaient déjà sur lui. Mais ainsi le voulait Napoléon, et le Roi, en montant sur un trône allemand, n'avait pas oublié que sa patrie était la France. Il avait dans le génie de son frère une foi aveugle, et s'il se permettait quelquefois de sages observations, il obéissait toujours aux volontés du grand homme. Dans les premiers jours de décembre 1811, il avait reçu de l'Empereur avis d'un projet d'occupation de la Silésie, et des lettres qui lui faisaient pressentir la mise à exécution prochaine d'un vaste plan contre la Russie. Il ne lui fut plus permis d'avoir un doute à cet égard lorsque, vers le commencement de mars 1812, il fut invité à se rendre incognito et dans le plus grand secret à Paris pour s'entretenir avec Napoléon.

C'est alors que l'Empereur apprit à Jérôme qu'il allait lui confier le commandement de toute la droite de la grande armée, formant plus de 80,000 hommes répartis dans trois corps d'infanterie, 5<sup>e</sup> polonais de Poniatowski, 7<sup>e</sup> saxons de Reynier, 8<sup>e</sup> westphaliens de Vandamme, et un de cavalerie, 4<sup>e</sup> de réserve de Latour-Maubourg. L'Empereur lui annonça également qu'il avait fait choix pour ce grand commandement d'un chef d'état-major habile, vigoureux, et dans les talents duquel il avait la plus entière confiance : le général Marchand.

Muni de ces instructions, Jérôme revint au bout de quelques jours à Cassel. Le 5 avril, il partit de cette ville pour se mettre à la tête des quatre corps qui étaient en marche sur la Silésie et prêts à atteindre la Vistule.

Après être resté plusieurs semaines en position, Jérôme reçut l'ordre, les 5 et 10 juin, de se concentrer et de porter ensuite ses 80

mille hommes vers le nord, dans la prévision d'un mouvement de Bagration sur Grodno. Bientôt le centre et la gauche de la grande armée franchirent le Niémen, et le roi de Westphalie marcha sur Augustowo. Le 30 juin, il fit son entrée à Grodno, et les troupes durent se préparer à quitter cette place pour se mettre à la poursuite de la deuxième armée russe. Malheureusement, une fausse manœuvre de Reynier, commandant le 7<sup>e</sup> corps, la lenteur calculée des Autrichiens de Schwartzemberg, qui n'agissaient qu'à contre-cœur, enfin les erreurs où l'on était au grand quartier impérial sur les mouvements de Bagration, et la fausse direction qu'à la suite de ses erreurs on voulait imprimer à l'aile droite de la grande armée, causèrent aux opérations un préjudice notable.

Le mal pouvait néanmoins encore être réparé. Entré le 30 juin à Grodno, Jérôme prescrivit aux troupes de s'avancer le lendemain par la route de Mostouï, tous les rapports de la cavalerie légère s'accordant à désigner cette ligne de retraite comme étant celle qu'avait prise Bagration. Le général russe, pris entre le prince d'Eckmühl et le roi, allait se trouver dans la position la plus critique, lorsqu'un orage, qui ne dura pas moins de quarante-huit heures, effondra à tel point les routes, fit perdre tant de chevaux, qu'il y eut nécessité absolue de faire rentrer les troupes dans leurs cantonnements, pour réorganiser l'artillerie et les transports. On perdit ainsi quatre journées. Enfin, le 4 juillet les 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps de la réserve de cavalerie se portèrent sur Nowogrodek et de là sur Mir. La cavalerie polonaise, arrivée le 9 à Koreliczi, s'engagea imprudemment sur une longue et étroite chaussée traversant des marais fangeux, à la poursuite de l'arrière-garde russe. Elle tomba dans une embuscade, fut ramenée et perdit inutilement beaucoup de monde.

Malgré tous ces contre-temps, Jérôme était à Nesvij le 11 juillet, serrant de près Bagration et en communication avec le prince d'Eckmühl, prêt à combiner un grand mouvement pour combattre les Russes, lorsque Davoust, s'appuyant d'une lettre confidentielle de Napoléon, fit connaître brusquement et dans des termes assez durs au roi qu'il prenait le commandement général. Blessé d'un procédé que rien ne justifiait, Jérôme, chez qui le sentiment de la dignité personnelle avait toujours été très vif, fit dire cependant au prince d'Eckmühl qu'il était prêt à faire le sacrifice de son amour-propre, dans l'intérêt du service de l'Empereur ; qu'en conséquence, il lui laissait le choix entre trois partis : ou donner la bataille aux Russes, en adoptant le plan arrêté par lui, et alors il abandonnait le commandement en chef, se bornant à commander ses propres troupes ; ou donner la bataille en adoptant tel plan que voudrait Davoust, et alors, lui, Jérôme, servirait

comme volontaire ; ou enfin laisser les troupes de l'aile droite et se tenir à l'écart avec ses gardes du corps.

Davoust répondit qu'il n'avait pas à discuter les ordres de l'Empereur, et qu'il réclamait le commandement de toute l'aile droite comme lui appartenant. Jérôme, en recevant cette seconde dépêche, encore plus blessante que la première, pensa qu'il y avait une limite, même à l'abnégation, et que sa dignité ne lui permettait pas de sacrifier plus longtemps aux impérieuses exigences du prince d'Eckmühl. Croyant entrevoir que pour un motif quelconque son frère désirait son départ de l'armée, il se décida à se retirer, n'emmenant que ses propres gardes du corps.

L'Empereur, en apprenant ces incidents regrettables, fut très courroucé ; il se prit à regretter de s'être laissé tromper, et il expédia au roi un officier, porteur d'une lettre dans laquelle il l'engageait à reprendre son commandement. Il était trop tard, Jérôme était déjà en route pour Cassel, où il arriva le 12 août.

Lorsque Napoléon sut que son frère était décidément parti, et n'avait pu être rejoint par l'officier qu'il lui avait dépêché, il ne témoigna aucun mécontentement, sembla approuver sa juste susceptibilité, et se borna à le prier de répandre partout le bruit que son retour dans ses Etats n'avait d'autre motif que sa santé.

La fin de l'année 1812 fut triste et pénible pour le roi et la reine de Westphalie. Les nouvelles des désastres de la grande armée, la destruction à peu près complète du corps westphalien, fort de 18,000 hommes de choix, au départ pour la campagne, et réduit à 5 à 600 éclopés, la perte de presque tous les officiers de ce corps, perte qui plongeait la plupart des grandes familles dans le deuil, semblaient autant de présages sinistres pour l'avenir.

La campagne de 1813 commença ; le prince Eugène sut contenir l'ennemi et se maintenir sur l'Elbe en couvrant la Westphalie. Napoléon, en gagnant les batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, fit espérer que la paix allait enfin rendre la tranquillité à l'Europe. Déjà le roi Jérôme, ainsi que la reine, se berçaient de l'espérance de voir la tranquillité rétablie partout, lorsque la bataille de Leipzig vint rendre leur position plus critique qu'elle n'avait jamais été.

Les alliés ne tardèrent pas à envahir la Westphalie ; le général russe se porta sur Cassel. Toutefois, comme Jérôme, en épousant la princesse Catherine, était devenu l'allié des grandes familles souveraines de l'Europe, l'Empereur de Russie et les autres têtes couronnées lui firent proposer de rester dans son royaume.

Czernischeff, aide de camp d'Alexandre, lui fit dire qu'il ne voyait

pas de raison pour que le cousin du czar, le gendre du roi de Wurtemberg, quittât ses Etats.

“ Roi par les victoires de la France et pour la France, répondit sans hésiter Jérôme, je ne saurais rester sur le trône lorsque des revers accablent ma patrie. ”

Il quitta donc la Westphalie et revint en France, mais se tint en dehors du conseil de régence. Cependant lorsqu'il apprit, à la fin de mars 1814, qu'on allait discuter le départ de l'Impératrice et du Roi de Rome, il se rendit aux Tuileries, et, s'autorisant en sa qualité de prince français, il réclama de Marie-Louise la faculté de donner son avis sur la grande question qu'on allait agiter. L'Impératrice lui envoya l'archi-chancelier pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir faire droit à sa demande. Jérôme, voyant qu'on le mettait à l'écart lorsqu'il s'agissait de délibérer, pensa qu'il lui restait un autre devoir à remplir : celui de défendre en soldat la capitale de la France.

Après avoir eu une vive altercation avec le ministre de la guerre Clarke, sur qui, à tort ou à raison, on rejetait la responsabilité du peu de moyens de défense de Paris, Jérôme se porta aux avant-postes du côté de Belleville, décidé, puisqu'il ne pouvait participer en rien à l'exercice du pouvoir, à prendre part à sa défense.

Il demanda qu'on mît à sa disposition deux bataillons ; ces deux bataillons lui furent refusés. Toutefois, quoique réduit au rôle le plus passif, à celui de simple spectateur, il ne consentit à quitter le champ de bataille et Paris que fort tard et pour suivre à Blois le roi Joseph, qui allait rejoindre l'Impératrice. Joseph et lui essayèrent en vain de retenir Marie-Louise ; tous leurs efforts furent inutiles, alors l'ex-roi de Westphalie se dirigea sur la Suisse, où il devait être rejoint par la reine Catherine, qui était encore près de Paris. Jérôme et la reine ne restèrent pas longtemps en Suisse, ils allèrent fixer leur résidence à Trieste.

Ils se trouvaient dans cette ville et Catherine venait de mettre au monde un fils, premier fruit de leur union, lorsqu'on apprit tout à coup le débarquement de l'Empereur, en mars 1815.

A cette nouvelle, le prince Jérôme n'hésite pas, il trompe la surveillance de la police autrichienne, s'embarque sur une frégate que lui avait envoyée Murat, et arrive après mille péripéties en France assez à temps pour assister à la cérémonie du Champ-de-Mai.

La guerre allait commencer, tous les grands commandements étaient distribués, il n'y en avait plus pour Jérôme ; n'importe, il ne veut pas rester à Paris lorsqu'on va se battre à la frontière. Napoléon, rempli d'estime et d'affection pour le Roi redevenu soldat lorsque la patrie est en danger, lui offre la seule division restée vacante,

la 6<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> corps. C'est le brave Reille qui commande ce 2<sup>e</sup> corps. Ainsi, l'ex-Roi de Westphalie, qui trois fois déjà a commandé en chef des corps d'armée, est réduit au rôle de simple général de division. Il accepte, demande et obtient pour chef d'état-major le savant Guilleminot, et court se mettre à la tête de ses troupes. Avec cette division, il se trouve le premier engagé aux Quatre-Bras, le 16 juin.

Tandis que Napoléon gagne la bataille de Ligny, Ney lutte sur la gauche. La division Jérôme a ordre de s'emparer du bois de Bossu, centre de la position. Le prince reçoit deux balles en même temps que le colonel Cubières, qui commande son 1<sup>er</sup> régiment, est blessé de dix coups de sabre. Devant lui est le corps du duc de Brunswick, qui est tué au moment où il harangue les soldats français pour les engager à trahir.

Malgré les souffrances que lui font éprouver ses blessures, Jérôme reste sur le champ de bataille, conserve sa position toute la nuit, et le surlendemain il est un des premiers en face de l'ennemi. Sa division, placée à l'extrême gauche de la ligne française, reçoit l'ordre de s'emparer de la ferme retranchée, du château et des bois de Hougoumont, clef de cette partie de la position anglaise. Jérôme conduit lui-même ses bataillons, l'épée à la main ; toute la matinée et une partie de l'après-midi il lutte avec héroïsme contre les forces sans cesse renaissantes que lord Wellington envoie pour conserver Hougoumont, déjà défendu par les gardes.

Le soir de cette journée néfaste pour la France, l'un des derniers carrés de la vieille garde venait de recevoir dans ses rangs Napoléon lui-même. Tout à coup Jérôme rejoint son frère : "C'est ici que nous devons mourir ! lui dit l'ardent officier. — Mon frère, répond l'Empereur après l'avoir embrassé avec effusion, je vous ai connu trop tard ! Ralliez les débris de l'armée ; c'est un commandement que personne ne vous disputera en ce moment. „

Les volontés de Napoléon étaient des ordres pour Jérôme. Immédiatement et quoique accablé de fatigue, il prend la direction de la retraite, ou plutôt il essaie de rétablir quelque ordre dans la déroute. Il parvient, après des efforts inouïs, de continuels dangers, à réunir 35,000 hommes près de Laon. Alors il envoie un de ses officiers d'ordonnance, M. de Vatry, encore vivant aujourd'hui, pour annoncer à l'Empereur ce qu'il a pu faire ; puis le maréchal Soult ayant réclamé le commandement comme major-général, il le lui cède et revient se mettre à la disposition de son frère.

Après la seconde abdication, Jérôme parvint avec beaucoup de peine, et grâce surtout au duc d'Orléans auquel il conserva toujours un précieux souvenir de sa conduite en cette occasion, à quitter la

France. Le roi de Wurtemberg, son beau-père, lui avait fait promettre de le bien traiter. Il se rendit donc sans défiance dans ses Etats. Au lieu d'y trouver les attentions délicates dont le prince Eugène avait été l'objet de la part du roi de Bavière, il trouva l'esclavage et les plus indignes traitements. Jérôme et sa femme montrèrent une dignité de caractère, disons le mot, un héroïsme qui eût dû faire l'admiration des princes allemands, mais qui fut du moins apprécié par l'empereur Alexandre.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de la conduite qu'on tint envers Jérôme et la reine Catherine. La carrière militaire du prince était terminée. Nous terminerons là cette notice ; nous ajouterons seulement qu'après des vexations inouïes, et dont il serait difficile de se faire une idée, qu'après avoir erré en proscrits dans les Etats de Wurtemberg et en Autriche, la reine et lui obtinrent enfin de se fixer à Rome près de madame Bonaparte mère. Ils reçurent du saint père l'accueil le plus sympathique.

En 1818, Jérôme et la reine Catherine écrivirent au prince-régent d'Angleterre les deux lettres suivantes :

Schœnau, avril 1818.

Altesse royale,

Des motifs entièrement dégagés de toute idée politique me font désirer vivement de pouvoir aller passer quelques mois à Sainte-Hélène avec ma femme, mon fils et un petit nombre de personnes de ma suite. Les sentiments qui m'inspirent cette démarche ne sauraient être étrangers à l'âme de Votre Altesse Royale ; c'est l'attachement, c'est la reconnaissance envers un frère qui fut longtemps mon père et mon bienfaiteur, c'est le désir, partagé par ma femme, d'adoucir sa captivité par nos soins et par nos respects ; c'est enfin le besoin de lui prouver que sa famille ne fut jamais ingrate envers lui, et qu'au contraire il est plus que jamais un objet d'amour et de vénération pour elle. Des motifs aussi sacrés pour tous les hommes seront sans doute appréciés par Votre Altesse Royale ; en faisant droit à ma demande, elle honorera l'humanité et acquerra des droits éternels à la reconnaissance de toute ma famille.

JÉROME.

Altesse Royale,

Accoutumée depuis longtemps à n'avoir d'autres désirs que ceux du prince mon époux, d'autre règle de ma conduite que sa volonté ; j'aurais pu me dispenser de sortir du cercle étroit de mes devoirs pour vous écrire ; mais il s'agit de remplir une tâche sacrée... Mon beau-frère, éloigné depuis trois ans de tout ce qui lui est cher, séquestré du monde entier, en proie à de douloureuses infirmités, réclame toute notre sollicitude. Je ne puis oublier les liens de parenté qui m'unissent à lui, encore moins ceux de la reconnaissance pour les bontés dont il me combla au temps de sa prospérité. L'attachement et le respect dont il m'inspira toujours se sont accrûs

par ses malheurs , et je m'estimerais bien heureuse si je pouvais, par mes soins , contribuer à adoucir les rigueurs de sa captivité. Souffrez donc que je joigne mes instances à celles du prince mon époux , et que, dans cette circonstance, j'ose me prévaloir du sang de la maison de Brunswick, qui m'unît de si près à Votre Altesse Royale. J'espère qu'elle ne me fera pas éprouver la douleur d'un refus.

CATHERINE.

Leur demande ne fut pas accueillie.

Jérôme eut de Catherine de Wurtemberg trois enfants. Deux sont en France ; l'aîné mourut avant que les portes de la patrie fussent ouvertes à la famille du grand capitaine.

En 1848, le prince, devenu veuf depuis quelques années , obtint , après de pressantes sollicitations, de rentrer en France.

Il n'est personne qui ne connaisse la part que le prince a prise aux affaires de l'Etat, comme gouverneur des Invalides, comme maréchal de France , comme président du Sénat , comme Prince impérial , en donnant à son neveu l'appui moral le plus désintéressé. L'année dernière encore, lorsque l'Empereur dut s'éloigner pour se mettre à la tête de ses armées en Italie, c'est à la vieille expérience de son oncle, le prince Jérôme, qu'il confia sa femme et son fils ; il ne pouvait leur donner pour conseil un homme plus profondément dévoué à la dynastie napoléonniene et à la France.

---

#### JUSTICE MILITAIRE.

La nouvelle organisation judiciaire pour les troupes fédérales n'a pas encore reçu d'assez nombreuses applications pour qu'on puisse porter un jugement définitif sur ses mérites ou ses défectuosités. Il ne sera donc pas sans intérêt d'enregistrer les arrêts rendus et de les livrer à l'examen de la critique.

Un conseil de guerre général était réuni à Genève le 12 mai 1860 , pour prononcer sur l'accusation portée contre un soldat du bataillon n° 84 , à raison de voies de faits précédées de menaces envers l'officier de la garde dont il faisait lui-même partie.

Voici le texte du jugement :

Passant au jugement, le conseil a reconnu en fait que le soldat Jaques Panchaud , du bataillon n° 84, en activité de service fédéral, s'est, le 8 mai courant, faisant partie d'un poste de garde, rendu coupable de s'être livré à des voies de fait sur la personne de son commandant de poste, et qu'avant de se livrer à ces voies de fait il s'était rendu coupable de menaces envers cet officier.

Faisant application des art. 65 (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> alinéa), 6 et 34 (1<sup>er</sup> alinéa) de la loi du 27 août 1851 , ainsi conçus :

« Art. 65. Celui qui, dans le service, insulte ou menace d'une manière quelconque